



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale  
6 septembre 2016  
Français  
Original: anglais

---

## Groupe d'examen de l'application

### Reprise de la septième session

Vienne, 14-16 novembre 2016

## Ordre du jour provisoire annoté

### Additif

### Annotations

#### 1. Questions d'organisation

##### a) Ouverture de la session

La reprise de la septième session du Groupe d'examen de l'application s'ouvrira le lundi 14 novembre 2016 à 10 heures au Centre international de Vienne, dans le bâtiment C, salle des conseils D.

##### b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Groupe d'examen de l'application a adopté l'ordre du jour de sa septième session à la première partie de celle-ci, tenue du 20 au 24 juin 2016. Le projet d'organisation des travaux pour la reprise de la session (voir annexe) a été établi conformément aux instructions données par la Conférence et par le Groupe, de telle sorte que ce dernier puisse examiner les points de l'ordre du jour dans les limites du temps alloué et des ressources disponibles.

Les ressources disponibles permettront la tenue de six séances plénières avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

#### 2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

##### *Tirage au sort*

En marge de la première partie de la septième session, un tirage au sort a eu lieu pour la sélection des États parties examinés et des États parties examinateurs, conformément aux paragraphes 14 et 19 des termes de référence du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.



Lors de la reprise de la septième session, il sera possible de sélectionner ainsi les États parties qui seront chargés d'examiner ceux qui ont demandé un nouveau tirage au sort.

#### *Rapport d'activité*

Le Secrétariat présentera oralement des informations à jour sur l'état d'avancement des examens des premier et deuxième cycles d'examen.

S'agissant du premier cycle, il sera question principalement des réponses reçues à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, des dialogues directs qui ont eu lieu et des résumés analytiques et rapports d'examen de pays qui ont été achevés. Pour le deuxième cycle, ces informations porteront avant tout sur les nominations de points de contact et d'experts gouvernementaux reçues par le Secrétariat, sur la tenue des premières téléconférences et sur les réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation.

#### *Conclusions des examens*

Conformément au paragraphe 36 des termes de référence, les résumés analytiques des rapports d'examen de pays achevés avant la reprise de la septième session seront traduits dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et mis à disposition sous la forme de documents du Groupe d'examen de l'application à titre d'information seulement. Plusieurs résumés analytiques seront également mis à disposition sous la forme de documents de séance et seront ensuite traduits dans les six langues officielles en vue de la huitième session du Groupe, qui se tiendra en juin 2017.

#### *Conduite du deuxième cycle d'examen*

Dans sa résolution 6/1, la Conférence a demandé au Groupe d'envisager d'adopter un plan de travail pluriannuel pour poursuivre son travail d'analyse entre 2016 et 2019, en fixant comme thème principal de chaque session ou reprise de session les informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application de l'un des quatre chapitres II, III, IV et V de la Convention. Des documents de travail établis par deux délégations et une note du Secrétariat ont été soumis au Groupe pour faciliter les délibérations lors de sa septième session (CAC/COSP/IRG/2016/CRP.2, CAC/COSP/IRG/2016/CRP.17 et CAC/COSP/IRG/2016/CRP.18).

#### **Documentation**

Résumé analytique d'un rapport d'examen de pays: première année du premier cycle (CAC/COSP/IRG/I/1/1/Add.19)

Résumés analytiques de rapports d'examen de pays: deuxième année du premier cycle (CAC/COSP/IRG/I/2/1/Add.35 à 36)

Résumés analytiques de rapports d'examen de pays: troisième année du premier cycle (CAC/COSP/IRG/I/3/1/Add.26 à 29)

Résumés analytiques de rapports d'examen de pays: quatrième année du premier cycle (CAC/COSP/IRG/I/4/1/Add.40 à 42)

### **3. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**

Dans sa décision 5/1, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe inscrirait à l'ordre du jour de ses futures sessions un point prévoyant l'examen des informations recueillies avec l'appui du Secrétariat pour faciliter l'évaluation de la performance et des termes de référence du Mécanisme à la fin du premier cycle d'examen, conformément au paragraphe 48 des termes de référence.

Elle a également décidé que le Groupe tiendrait compte, lorsqu'il recueillerait ces informations, des futures conditions de suivi, conformément aux paragraphes 40 et 41 des termes de référence.

Dans sa résolution 6/1, la Conférence a encouragé les États parties à continuer d'échanger volontairement des informations sur les bonnes pratiques, les données d'expérience et les mesures prises après l'établissement des rapports d'examen de pays, y compris des informations relatives à l'assistance technique, et d'envisager de les communiquer au Secrétariat pour qu'il les affiche sur son site Web (voir [www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/IRG-session7-resumed.html](http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/IRG-session7-resumed.html)). Par la suite, une note verbale invitant les États à décrire les mesures qu'ils avaient prises à cet égard a été envoyée par le Secrétariat. Une compilation des réponses reçues est communiquée au Groupe à la reprise de sa septième session (CAC/COSP/IRG/2016/12).

#### **Documentation**

Bonnes pratiques, données d'expérience et mesures pertinentes prises après l'établissement des rapports d'examen de pays, y compris les informations relatives à l'assistance technique (CAC/COSP/IRG/2016/12)

### **4. Assistance technique**

Dans sa résolution 3/1, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe d'examen de l'application serait chargé du suivi et de la poursuite des travaux entrepris précédemment par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'assistance technique.

Pour faciliter les délibérations, le Secrétariat a élaboré un rapport contenant une synthèse des informations disponibles sur l'assistance technique fournie et sur les activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'appui de l'application de la Convention aux niveaux mondial, régional et national (CAC/COSP/IRG/2016/11).

Dans sa résolution 6/1, la Conférence a invité les États parties examinés et le Secrétariat à informer conjointement les représentants locaux des prestataires d'assistance technique ou des donateurs internationaux, bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des organisations non gouvernementales compétentes, le cas échéant, des besoins d'assistance technique recensés au cours de l'examen. Le Secrétariat fournira une analyse actualisée des besoins d'assistance technique qui ressortent des examens de pays (CAC/COSP/IRG/2016/13).

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'assistance technique fournie à l'appui de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CAC/COSP/2016/11)

Bonnes pratiques, données d'expérience et mesures pertinentes prises après l'établissement des rapports d'examen de pays, y compris les informations relatives à l'assistance technique (CAC/COSP/IRG/2016/12)

Note du Secrétariat sur l'analyse des besoins d'assistance technique qui ressortent des examens de pays (CAC/COSP/2016/13)

## **5. Questions financières et budgétaires**

Dans sa résolution 3/1, la Conférence des États parties a souligné que le Mécanisme d'examen nécessiterait un budget qui lui garantisse un fonctionnement efficace, continu et impartial. Conformément à cette résolution, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 64/237, prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Mécanisme d'examen bénéficie de ressources suffisantes.

Dans sa résolution 4/1, la Conférence a décidé que le Groupe d'examen de l'application l'aiderait à s'acquitter de sa responsabilité d'examiner le budget tous les deux ans en se concertant avec le Secrétariat pendant la période intersessions au sujet des dépenses et des coûts prévus pour le Mécanisme d'examen.

À la reprise de sa septième session, le Groupe sera saisi d'une note du Secrétariat (CAC/COSP/2016/10) contenant des informations budgétaires sur les dépenses engagées jusqu'à présent pour le fonctionnement du Mécanisme d'examen, sur les ressources reçues au moment de l'établissement du présent document, à la fois au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires, sur les dépenses prévues pour les premier et deuxième cycles, et sur le solde négatif actuel des ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme.

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur les questions budgétaires et financières (CAC/COSP/2016/10)

## **6. Autres questions**

Le Groupe d'examen de l'application voudra peut-être examiner d'autres questions.

## **8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa septième session**

Le Groupe d'examen de l'application adoptera un rapport sur la reprise de sa septième session, dont le projet sera rédigé par le Secrétariat.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

| <i>Date et heure</i>        | <i>Point</i> | <i>Titre ou description</i>   |
|-----------------------------|--------------|---|
| <b>Lundi 14 novembre</b>    |              |   |
| 10 heures-13 heures         | 1 a)         | Ouverture de la session   |
|                             | 1 b)         | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux   |
|                             | 3            | Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption                  |
| 15 heures-18 heures         | 3            | Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ( <i>suite</i> ) |
| <b>Mardi 15 novembre</b>    |              |   |
| 10 heures-13 heures         | 3            | Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ( <i>suite</i> ) |
|                             | 2            | Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption   |
| 15 heures-18 heures         | 2            | Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ( <i>suite</i> )                            |
|                             | 4            | Assistance technique  |
| <b>Mercredi 16 novembre</b> |              |   |
| 10 heures-13 heures         | 4            | Assistance technique ( <i>suite</i> )   |
|                             | 5            | Questions financières et budgétaires  |
| 15 heures-18 heures         | 6            | Autres questions  |
|                             | 8            | Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa septième session                |